

Chers parents,

Dans l'objectif de terminer l'année en beauté, plusieurs décisions ont été prises pour maintenir les élèves dans une attitude de travail et d'engagement sérieux durant les cours.

- a. À la rentrée des vacances de Pâques, Les caméras et les micros des élèves **devraient être activés pour nous assurer de leur présence effective et de leur participation**. C'est une exigence incontournable pour le troisième trimestre. Nous invitons les parents à réparer toutes les pannes avant la fin des vacances pour épargner aux élèves l'exclusion catégorique du cours. Les enseignants sont invités à ne plus admettre des élèves si la caméra n'est pas allumée.
- b. La ponctualité, la participation et le sérieux dans la remise des devoirs, des projets et des interrogations orales constitueront **20% de la note finale** du troisième trimestre.
- c. **Les absences non justifiées au 3^{ème} trimestre ne seront plus tolérées**. Au-delà de deux absences à un même cours sans une raison valable présentée par les parents (envoi de mail, information des CPE), l'élève sera privé des cours.
- d. **Les évaluations du 3^{ème} trimestre seront organisées en présentiel** dans le respect des mesures sanitaires : distanciation, aération des salles, désinfection et ceci pour éviter **les résultats biaisés** et nous aider à évaluer correctement les efforts des élèves. Toutefois, les enseignants vont continuer à faire des tests formatifs et à donner aux élèves des devoirs à présenter à l'écrit ou à l'oral.

Les jours fixes des évaluations vous seront communiqués ultérieurement. Toutefois, nous pouvons déjà préciser les mois durant lesquels auront lieu les évaluations :

- a. Cycle 1 (PS, MS, GS) : 2 jours en mai.
 - b. Cycles 2 et 3 (du CP jusqu'en CM2) : 3 jours en mai.
 - c. Cycle 4 (6^e, 5^e, 4^e) : 3 jours en juin.
 - d. 3^e, 2^e, 1^e BL : 4 jours en avril (pour décider de l'orientation des élèves).
 - e. Tle BL : 4 jours en Juin.
 - f. 1^e et Tle BF : les élèves auront un calendrier approprié aux examens officiels qui débiteront à partir du 8 mai.
- e. **La communication avec les CPE se fait en envoyant un mail à l'adresse du collègue ainnajm@sscc.edu.lb** ou en appelant aux numéros du collège. Les CPE ne sont plus autorisés à répondre aux parents sur leur portable personnel. De même, les messages écrits ou vocaux sur WhatsApp sont strictement interdits.

N.B : Les livrets de compétences des classes de PS jusqu'en CM2 sont déjà postés sur TEAMS. Quant aux bulletins de notes des élèves de la classe de 6^{ème} jusqu'en TLe, ils sont postés sur le site.

Nous allons nous entraider pour permettre aux élèves de réussir cette année difficile tout en maintenant le niveau exigé à la fin de l'année scolaire.

Merci pour votre collaboration.

La direction